

# CITÉ DES MÉMOIRES ÉTUDIANTES

DONNER DROIT DE CITÉ AUX MOUVEMENTS ÉTUDIANTS ET À LEURS MÉMOIRES !

Reims, le vendredi 3 avril 2009

## **Communiqué de presse de la Cité des mémoires étudiantes : un rendez-vous constructif avec les services du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Ce mercredi, la Cité des mémoires étudiantes a eu un rendez-vous avec les services du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment la Mission « Information scientifique et technique, réseau documentaire ».

Le soutien de toutes les organisations étudiantes représentatives, et à vocation représentative, et de plus de 400 personnalités, premiers signataires de la « lettre ouverte à Valérie Pécresse », a permis d'obtenir cette rencontre.

Nous avons pu envisager de manière constructive les solutions techniques, archivistiques et juridiques, permettant de matérialiser un soutien financier du ministère à ce pôle national.

La Cité des mémoires étudiantes et l'Université de Reims – Champagne-Ardenne (URCA) vont faire une proposition qui devrait permettre, après instruction par le ministère, dans un délai d'un mois environ, de concrétiser le soutien de celui-ci pour développer cet outil supplémentaire pour les citoyennetés étudiantes.

L'URCA est décidée à poursuivre le développement de ce pôle original, national et régional et à aider la Cité des mémoires étudiantes à trouver d'autres financeurs, y compris privés. Les collectivités territoriales qui soutenaient financièrement ou qui sont prêtes à le faire seront aussi sollicitées.

Parallèlement, notamment avec l'appui du Groupe d'études et de recherche sur les mouvements étudiants (GERME) et tout en poursuivant l'appel à signature de la « lettre ouverte », la Cité des mémoires étudiantes compte également faire appel au soutien financier de chacune et chacun.

\*\*\*\*\*

### **POUR MEMOIRE :**

En septembre 2008, les différentes organisations étudiantes représentatives et à vocation représentative (UNEF, FAGE, UNI, PDE, Cé, SUD-étudiant...) avaient écrit à la ministre pour demander un soutien ministériel à la démarche nationale et d'intérêt général d'un centre national des archives étudiantes.

Au terme des quatre ans de préfiguration de la Mission CAARME à Reims, les contours, objectifs et moyens de ce pôle national et régional de sauvegarde et de valorisation des archives des mouvements étudiants ont été affinés, aboutissant à la définition d'une « Cité des mémoires étudiantes ».

Toujours sans réponse du ministère sur le fond, une lettre ouverte a été envoyée à la ministre le 25 février, puis rendue publique le 2 mars, publiée ou relayée dans les media (Libération, AEF, L'Union, France 3 Champagne-Ardenne, France-Culture, Le Mouv', ...). Au bout d'un mois, ce sont plus de 400 personnalités qui ont signé, issues des mondes universitaires et de la recherche, des archives et du patrimoine et des anciens et actuels responsables de mouvements étudiants, de différentes générations et orientations.

-----

*Pour donner suite au projet CAARME : Cité des mémoires étudiantes*

**Contact :** Jean-Philippe Legois (06.19.03.17.08) - [info@citedesmemoiresetudiantes.org](mailto:info@citedesmemoiresetudiantes.org)